

SÉNAT

Le jeudi 13 janvier 1955

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

LE DIVORCE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Arthur W. Roebuck, président du comité permanent des divorces, dépose le 1^{er} rapport du comité.

L'adjoint du greffier donne lecture du rapport:

1. Le comité recommande que son quorum soit réduit à trois membres à toutes fins, y compris l'audition par le comité ou un sous-comité des témoignages sous serment relatifs aux questions exposées dans les pétitions demandant les bills de divorce.

2. Le comité recommande aussi qu'il soit autorisé à siéger durant tous les ajournements du Sénat, de même que durant ses séances.

3. Le comité demande en outre l'autorisation de constituer autant de sous-comités qu'il pourra juger bon aux fins d'entendre et d'étudier les demandes de divorce que pourra leur déférer le comité des divorces, chacun des sous-comités devant faire rapport de ses conclusions au comité principal.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

L'honorable M. Roebuck: Si le Sénat le veut bien, j'en propose dès maintenant l'adoption.

Honorables sénateurs, peut-être est-ce ici le moment de formuler certaines observations. A sa réunion d'organisation, ce matin, le comité des divorces m'a fait l'honneur de m'élire à la présidence...

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Roebuck: ...ce dont je lui suis reconnaissant.

Qu'il me soit permis de signaler au chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) que les membres du comité des divorces n'auront congé ni lundi, ni mardi prochain, mais qu'ils se réuniront tous les jours de la semaine prochaine et de la semaine suivante, peut-être aussi pendant plusieurs autres semaines, et même parfois le samedi. On a déjà déposé 334 demandes. Il existe des dossiers publics, —c'est-à-dire se rapportant à des demandes déjà publiées dans la *Gazette du Canada*,— dans le cas de 409 demandes. Nous sommes donc certains d'entendre le plus grand nombre de causes qui ait jamais été porté devant le comité des divorces. A la dernière session, nous avons entendu 145 causes avant Noël. Cette session-ci nous abordons plus tard l'étude d'un plus grand nombre de causes.

Mes collègues ont sans doute remarqué que nous demandons certains droits et privilèges en faveur des comités. Nous recommandons

un quorum de trois sénateurs pour entendre les témoignages au comité général ou à n'importe quel sous-comité. Le Sénat sera heureux d'apprendre, je crois, que nous avons pris des dispositions pour permettre à quatre sous-comités, c'est-à-dire à quatre cours de divorce, de fonctionner simultanément tous les jours de la semaine prochaine et aussi longtemps encore qu'il le faudra pour disposer de la besogne. Des mesures ont été prises pour que soient instruites 72 causes la semaine prochaine, 13 lundi, 17 mardi, 15 mercredi, et ainsi de suite. Les sous-comités entendront ces causes et en feront rapport au comité général qui, à son tour, formulera ses recommandations au Sénat.

A la fin de la dernière session, j'ai remercié les membres du comité des divorces de leur assiduité pendant la session. Il est assez remarquable que le comité, qui se compose d'une vingtaine de membres et qui s'est souvent partagé en quatre sous-comités siégeant simultanément, n'ait jamais dû ajourner aucune séance faute de quorum. Voilà un indice du sentiment de leurs responsabilités et du dévouement qu'ont manifestés tous les membres du comité.

Je compte bien que nous viendrons à bout de cette tâche assez ardue. Nous ne l'avons pas recherchée, mais puisqu'elle nous incombe, nous espérons nous en acquitter avec tout le dévouement, le soin et la conscience possibles. Je vous remercie.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, avant de formuler certaines observations, j'aimerais poser une question au président du comité des divorces (l'honorable M. Roebuck). Combien de causes se propose-t-on d'entendre lundi prochain?

L'honorable M. Roebuck: Treize causes seront entendues lundi.

L'honorable M. Haig: Par combien de sous-comités?

L'honorable M. Roebuck: Par quatre sous-comités.

L'honorable M. Haig: Honorables sénateurs, si je prends la parole, ce n'est pas pour critiquer le président du comité des divorces ou le travail qu'accomplit ce comité. Au contraire, j'ai fait assez longtemps partie du comité pour n'avoir que de l'admiration pour son président et pour la tâche qu'il accomplit. Selon moi, tous les membres du comité font un sacrifice qui n'est égalé par aucun autre membre de cette Chambre. Néanmoins, sans vouloir critiquer qui que ce soit, il est un aspect de la question que je tiens à souligner. Il me semble y avoir une lacune dans la façon de procéder dans notre comité des divorces.